



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

**Badge attribué à:** [Claire Plourde](#)

**Date de la demande:** 2021-01-28 19:05:26

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Il est important au préalable de rencontrer, le plus rapidement possible la personne qui a fait le signalement et la victime.
- 2) Il faut d'abord évaluer l'incident rapporté et vérifier s'il y a d'autres personnes impliquées.
- 3) Si les informations nous permettent de croire que nous sommes en présence d'un acte malveillant de pornographie juvénile, nous devons contacter le service de police qui fera la suite des interventions. , rencontrer l'instigateur et lui confisquer son cellulaire et appeler la police. Ne pas remplir la grille et le questionnaire mais juste lui expliquer notre intervention.
- 4) Si les informations recueillies me permettent de croire que nous sommes en présence de pornographie juvénile mais d'un geste impulsif, poursuivre le protocole sexto:
- 5) Faire remplir la grille d'évaluation de l'incident à chacune des personnes impliquées (victime, instigateur et autres personnes) afin de déterminer dans quel contexte les événements se sont déroulés, la nature des gestes posés, les intentions derrière le partage et l'étendue du partage.
- 6)confisquer les cellulaires.

7) Appeler la police pour la suite des interventions.

8) informer les parents des personnes impliquées de la situation, des démarches à suivre et du protocole sexto.

4- Si je suis en présence d'un geste impulsif, rencontrer l'investigateur et remplir la grille d'évaluation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

-Les interventions dépendent de plusieurs facteurs tels que: sommes nous en présence d'un acte malveillant ou impulsif ? , collaboration de la victime ?, collaboration de l'instigateur ? , la nature des gestes posés (pornographie juvénile ou non).

\_Nos devons toujours d'abord parler avec la personne qui fait le signalement et ensuite rencontrer la victime et l'instigateur pour aller chercher l'information de tous. Et si c'est un geste malveillant ne pas remplir la grille avec l'instigateur mais appeler directement la police qui fera la suite des interventions.

-Lorsque la victime, l'instigateur et même les autres personnes impliquées ne collaborent pas, tant pour remplir la grille que pour la confiscation des cellulaires, il est bon de savoir que la police poursuivra l'intervention

- La rencontre de sensibilisation permet aux jeunes tant la victime que l'instigateur d'être informés de la nature criminelle et des conséquences du sextage.

-Les interventions se font dans le respect des personnes .

- Les mises différentes mises en situations nous permettent de voir les rôles et responsabilités de chacun et nous mettent à l'aise de refuser une intervention que nous ne sommes pas supposés faire qui relèverait de la police.

-pour terminer, ne jamais regarder le contenus des photos ou vidéos pour préserver l'intégrité physique et psychologique de la personne, le lien de confiance et ne pas commettre d'acte criminelle dans notre intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Habituellement les jeunes se confient facilement à moi, par mon approche respectueuse et mon écoute et mon aspect confidentialité dans l'intervention. Alors avec ce protocole, puisque l'action vise le plus rapidement à éviter la propagation , L'étape la plus délicate sera lorsqu'on doit confisquer l'appareil et appeler la police et du fait même informer les parents. Tant pour la victime, l'instigateur, et les autres personnes impliquées, c'est surtout cette étape qui leurs font peur. Peur de la réactions des parents, peur d'avoir des conséquences légales. Surtout lorsque c'est un geste implusif.

Les jeunes ont besoin d'être accompagnés et rassurés à cette étape, pour la poursuite des interventions afin qu'ils puissent continuer à avoir confiance aux intervenants et qu'ils comprennent bien que le but de l'intervention est de les aider et les responsabiliser et les informer.